



# COMMUNE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Membres présents :** RAFFIN Jean-Claude - SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - MASOCH Gérard - LETT Xavier - THOMAS Louis - FACON Christian - RATEL Chantal - PERRI René - DA LAMA Marie - TEYSSIER Yannick - BOTTE Géraldine

**Absents :** MOREAU Dominique - PASTEL Denis - CRASEZ Angeline

**Procurations :** CHIAPUSSO Aline à RAFFIN Jean-Claude - SIMON Christian à LETT Xavier - FRIQUET Claude à SELTZER Nicole - JAMMES Sandrine à BOTTE Géraldine - GINDRE Gabrielle à MASOCH Gérard - PETINOT Laurence à PERRI René

**Membres en exercice :** 22      **Quorum :** 12      **Présents :** 13      **Pouvoirs :** 6      **Votants :** 19

**Date de la convocation :** 14 décembre 2018

Monsieur Xavier LETT a été élu secrétaire

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2018

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 26 novembre 2018.

### 1. RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisé.

Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention avec effet au 01/01/2019, pour une durée de trois ans.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019.

### 2. SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la suppression d'un poste d'Adjoint technique à temps complet et la création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, relevant de la catégorie C à compter du 24 décembre 2018 et dit que le tableau des effectifs sera modifié en ce sens.

### 3. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un poste d'Adjoint technique, relevant de la catégorie C au service technique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et dit que le tableau des effectifs sera modifié en ce sens.

La déclaration de cette création d'emploi sera adressée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.

Les crédits nécessaires à cette création seront inscrits au budget 2019.

### 4. CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN A TEMPS COMPLET

A l'unanimité, le Conseil municipal, approuve la création d'un poste de Technicien, relevant de la catégorie B au service technique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, et dit que le tableau des effectifs sera complété en ce sens.

La déclaration de cette création d'emploi sera adressée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.

Les crédits nécessaires à cette création seront inscrits au budget 2019.

## **5. INSTITUTION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) POUR LA FILIERE CULTURELLE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, instaure le RIFSEEP divisé en deux parts, pour la filière culturelle dans les conditions indiquées ci-dessous :

- Une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle,
- Un complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent. La mise en œuvre de ce complément est facultative.

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents relevant du cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

Le régime indemnitaire est étendu aux agents contractuels de droit public exerçant des fonctions comparables. Le régime indemnitaire sera attribué aux agents ayant une ancienneté effective de six mois.

### **IFSE**

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre de groupes de fonctions par cadres d'emplois et les montants maximum annuels correspondants comme suit :

<b>CADRE D'EMPLOIS</b>	<b>GROUPE</b>	<b>POSTE</b>	<b>IFSE</b> (Agents non logés)
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	G1	Responsable de la bibliothèque	4 000 €

### **CIA**

Le CIA est versé en fonction de la manière de servir et de l'engagement professionnel de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel. Le montant individuel du CIA est déterminé en tenant compte des critères suivants :

- ✓ Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- ✓ Les compétences professionnelles et techniques
- ✓ La manière de servir et les qualités relationnelles
- ✓ La capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

Au vu des groupes de fonctions retenus pour le versement de l'IFSE, le plafond annuel est fixé par cadre d'emplois comme suit :

<b>CADRE D'EMPLOIS</b>	<b>GROUPE</b>	<b>POSTE</b>	<b>CIA</b> (Agents non logés)
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	G1	Responsable de la bibliothèque	1 000 €

## **6. BUDGET PRINCIPAL 2018 : REPRISE DES RETARDS D'AMORTISSEMENTS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide qu'il sera procédé au rattrapage des retards d'amortissements estimés à quatre-vingt-sept mille deux cent dix-huit Euros et quatre-vingt-deux centimes (87 218.82 €) sur le budget principal par opération d'ordre non budgétaire par débit du compte 1068.

## **7. ACOMPTE AU VERSEMENT DE LA PARTICIPATION 2019 AU SYNDICAT MIXTE THABOR VANOISE (SMTV)**

Par 18 voix pour (Xavier LETT ne participant pas au vote), le Conseil municipal, approuve un acompte au versement de la participation au Syndicat Mixte Thabor Vanoise d'un montant de sept cents mille euros (700 000 €) pour l'année 2019.

## **8. ATTRIBUTION DES INDEMNITES DE CONSEIL AUX TRESORIERIERS DE MODANE**

Par 18 voix pour et 1 contre (Christian FACON), le Conseil municipal :

- Demande le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- Attribue une indemnité au taux de 100% pour l'année 2018 à Monsieur Pierre PLOUVIER et au taux de 75% à Madame Céline FORGET, Trésoriers de Modane, au titre de leurs prestations d'assistance technique et de conseil.

#### **9. ACQUISITION DU MUR D'ESCALADE DU GYMNASSE DE LOUTRAZ A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition à la CCHMV, de l'équipement mur d'escalade implanté dans le gymnase de Loutraz à Modane à l'euro symbolique à compter du 31 décembre 2018.

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre les formalités et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de la décision adoptée.

#### **10. AVIS SUR LA DEMANDE D'OUVERTURE DU SUPERMARCHÉ CASINO AU COURS DE NEUF DIMANCHES EN JOURNÉE POUR L'ANNÉE 2019**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à l'ouverture exceptionnelle du Supermarché CASINO pour neuf dimanches en journée sur l'année 2019, à savoir : les 14, 21 et 30 juillet, 04, 11, 18 et 25 août, 22 et 29 décembre.

#### **11. CESSIION DE L'ANCIEN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MODANE**

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la cession par la commune de Modane de l'ancien centre d'incendie et de secours, cadastré section C n°2765 d'une contenance de 1025m<sup>2</sup> et du terrain attenant cadastré section C n°4243 d'une surface de 234m<sup>2</sup>, pour un montant de deux cent soixante-dix mille euros (270 000 €) au profit de Monsieur Pierre FAVRE.

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre les formalités et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de la décision adoptée dont l'acte notarié.

#### **12. UTILISATION DES TERRAINS DE L'ANCIENNE CARRIERE SOCAMO DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CREUSEMENT DE LA GALERIE DE SECURITE DU TUNNEL DU FREJUS : CONVENTION DE REMISE DU SITE ENTRE LA COMMUNE DE MODANE ET LA SFTRF**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de remise du site entre la commune de Modane et la SFTRF relative à l'utilisation des terrains de l'ancienne carrière SOCAMO dans le cadre des travaux de creusement de la galerie de sécurité du tunnel du Fréjus.

Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

#### **13. ROUTE DEPARTEMENTALE 106 : CHARTE PORTANT RAPPEL DE CERTAINES DISTRIBUTIONS DE COMPETENCES OU DE RESPONSABILITES DURANT LA PERIODE HIVERNALE ENTRE LA DEPARTEMENT DE LA SAVOIE, LA COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ ET LA COMMUNE DE MODANE**

Afin de permettre à la SARL HIS RESTAURATION l'ouverture de son établissement «L'Estiva» à Polset et autoriser uniquement cet usager à emprunter cette voirie pendant la période hivernale, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la charte portant rappel de certaines distributions de compétences ou de responsabilités durant la période hivernale entre la commune de Saint André, la commune de Modane et le Département de la Savoie.

Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

#### **14. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE**

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le conseil municipal du 26 novembre 2018 :

- ☒ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par M. et Mme Giorgio VERNERO de leur bien situé Résidence Le Grand Argentier, Rue des Bettets à Valfréjus, au profit de M. et Mme Stéphane BALLUET.
- ☒ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par M. Christian DAMEVIN de son bien situé Rue de Bellevue, au profit de M. Marc BUISSON.

- ✎ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par Mme Opra TALMACIU, de ses biens cadastrés situés Rue du Fréjus, au profit de M. Arnaud HAULIN.
- ✎ Convention d'occupation du domaine public entre la Commune et M. Éric JOLY-POTTUZ pour la gestion de la patinoire naturelle située place des Bergers à Valfréjus, saison d'hiver 2018/2019.
- ✎ Convention d'occupation du domaine public entre la commune et l'association «Corps et Ames» représentée par son Président, Monsieur Laurent PRIETTO, pour la gestion du parcours accro-ludique et double tyrolienne de Valfréjus, saison d'hiver 2018/2019.
- ✎ Convention d'occupation du domaine public entre la commune et l'association HAPPY RESORT, représentée par son Président, Monsieur Yann CHABOISSIER, pour la mise à disposition des locaux de la Maison du Thabor à Valfréjus du 19 novembre 2018 au 30 mars 2019.
- ✎ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par la Société IMMO-PARTNER de son bien situé 715 rue André Lebon, au profit de M. Stéphane BURGUNDER.
- ✎ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par la Société TOURISME INGENIERIE DEVELOPPEMENT de son bien situé 120 rue des Bettets à VALFREJUS au profit de M. Yann ALAJBEG.
- ✎ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par M. Thierry COURTIEU de son bien situé rue Paul Bert, au profit de M. Flavien GALMIER.
- ✎ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par M. Eric CASARIN de son bien situé 36 rue des Chasseurs Alpains, au profit de M. Maximilien MORLAND.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les vœux communs de Modane et Fourneaux auront lieu le vendredi 04 janvier 2019 à la salle des fêtes de Modane avec la remise de médaille à M. Daniel SAINTENOY.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 20h05.

A Modane, le 28 décembre 2018

Le Secrétaire de séance,

Xavier LETT



Le Maire,

Jean-Claude RAFFIN


